



Les aînés inaugurent la salle Henri IV rénovée



Samedi 30 novembre a eu lieu à la salle Henri IV rénovée, le banquet des aînés organisé par les membres du CCAS. Un bon repas préparé par le traiteur Berne de Panissières a ravi le palais des convives tandis que leurs oreilles étaient charmées par la troupe « La chansonnette des Baladins » venue animer musicalement le banquet. Des chanteurs nérondois y ont joint leur voix créant ainsi une ambiance amicale et chaleureuse.

Merci à toutes celles et ceux qui ont permis la réussite de cette journée.

Le maire, Gérard MONCELON

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du lundi 7 octobre 2019 à 20h**

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, JP. BERNARD, M. BUSSERY, R. TISSOT, J. PADET, G. NICOLAS

Absent : E. ZGAINSKI

Date de la convocation : le 1^{er} octobre 2019

Secrétaire de séance : P. MOREL

Approbation des Comptes Rendus des Conseils Municipaux du 8 juillet et 17 juillet 2019

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents.

Approbation de l'ordre du jour du CM du 7 octobre 2019

L'ordre du jour est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur P. MOREL est désigné secrétaire de séance.

Convention pour l'utilisation du gymnase du Lycée Pierre Coton par l'école

Monsieur le maire rappelle les caractéristiques principales de la convention.

Convention établie entre le Lycée Pierre Coton, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Commune de Néronde.

Utilisation du gymnase dans les créneaux horaires de l'école primaire, en vue d'activités sportives.

L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance à hauteur de 4,50 € de l'heure.

Le conseil Municipal renouvelle cette convention à l'unanimité des présents.

Convention fourrière automobiles

M. le Maire informe le conseil municipal avoir pris une convention dans le cadre de pouvoir de police du Maire concernant l'enlèvement des véhicules dit «ventouses ».

Cette convention est passée avec le garage agréé SAS LAFAY 31 Bd Charles De Gaulle 42110 Coteau.

Le coût d'un enlèvement de véhicule est d'environ 250 €.

Subvention OCCE

La subvention globale école d'un montant de 3000 € est habituellement répartie de la façon suivante :

- 2800 € pour le fonctionnement de l'école
- 200 € pour le fonctionnement de la coopérative

Madame la Directrice de l'école demande que cette répartition soit modifiée pour cette année de la façon suivante : 2700 € pour la partie école et 300 € pour la partie coopérative.

Le conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité des présents

Dossier terrain AC 10 « Bien vacant sans maître »

Suite à l'étude du dossier par la préfecture, le terrain cadastré AC 10 réunit toutes les conditions de l'article 1123-1-1 du code général des propriétés des personnes publiques pour être assimilé à un « bien vacant sans maître ».

La demande est faite au Conseil Municipal d'accepter ce bien en tant que bien communal.

Le conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Délibération pour le remplacement du poste informatique du secrétariat de mairie

Le poste informatique du secrétariat de mairie fonctionne sous une licence WINDOW 7. Les mises à jour de cette version ne seront plus disponibles d'ici fin 2019. Ce poste informatique devient donc obsolète et nécessite son remplacement.

Le coût de renouvellement de ce matériel est de 771 € hors taxes.

Le conseil Municipal accepte le renouvellement de ce matériel à l'unanimité des présents.

Subvention enveloppe cantonale 2019

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale de solidarité pour l'année 2019, afin d'aider à la réalisation de différents investissements sur la commune.

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à faire cette demande de subvention à l'unanimité des présents.

Validation emprunt pour travaux d'assainissement et travaux de voirie

Afin de financer les travaux d'assainissement et de voirie, M. le Maire demande l'autorisation de contracter les prêts suivants :

- pour les travaux d'assainissements : montant : 450 000 €, taux fixe : 0.96 %, durée : 20 ans
- pour les travaux de voirie : montant : 300 000 €, taux fixe : 0.96 %, durée de 20 ans
- un prêt relais (pour attente des subventions) montant : 249 000 €, taux fixe : 0.5 %, durée : 24 mois

Proposition faite par le Crédit Agricole, date de validité jusqu'au 11 octobre 2019

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à contracter ces emprunts avec 9 voix Pour et 1 abstention

Point sur travaux de la salle Henri IV

Travaux effectués par les employés communaux et la commission bâtiments :

- démontage des coulisses fixes et mobiles
- démolition des toilettes
- sortie et stockage des tables, chaises, d'une partie de la vaisselle,....
- réalisation d'une marche accès scène dans l'épaisseur du mur et modification de l'escalier bois

- démontage de l'ancienne sonorisation
- Travaux effectués par l'entreprise de plâtrerie :
- dépose de tous les plafonds suspendus
 - préparation des murs scène, salle, cuisine (rebouchage fissures, ratissage et lissage des murs)
- Travaux effectués par l'entreprise d'électricité :
- dépose de tous les anciens luminaires
 - remplacement des prises dans la salle et sur la scène
 - pose des câbles d'alimentation et attaches de sécurité des nouveaux luminaires
 - mise en sécurité des installations existantes

Point sur les travaux aménagement du bourg

- pas de difficultés particulières depuis le début des travaux
- avancement conjoint des travaux d'assainissement et de changement des canalisations d'adduction d'eau potable dans les délais
- pas de retour négatif sur le ramassage des ordures ménagères
- le transport scolaire s'effectue de façon satisfaisante

Remarque particulière : les sens interdits rue Traine-Cul et chemin Pivot ne sont pas respectés par tout le monde.

Dossiers en cours - questions diverses

Projet de réhabilitation des bâtiments placette du cuvage par les élèves section architecture du Lycée Pierre Coton:

Les élèves de la section architecture du Lycée Pierre Coton nous ont fait parvenir comme convenu 2 projets avec notice et explications concernant la réhabilitation des deux bâtiments de la placette du cuvage. Ces modélisations informatiques nous permettent d'avoir un bon aspect visuel des projets. Ces deux solutions suppriment les murs de refend, ouvrent la façade coté placette sur toute la hauteur du bâtiment, et prévoient la création d'un plancher béton façon mezzanine en guise d'étage. La toiture passe de 2 pans à 3 pans. Aucun aspect économique n'avait été demandé. La réflexion concernant la réhabilitation de ces bâtiments reste en cours.

Projet chef d'œuvre, élèves de seconde, section maçonnerie du Lycée Pierre Coton

Les élèves de seconde, section maçonnerie ont l'obligation dans le cadre de leur formation de réaliser un « chef d'œuvre ».

Afin de rendre plus visible la présence du Lycée Pierre Coton depuis la départementale D1, ce projet consiste à réaliser une pyramide en préfabriqué béton façon « brique LEGO » d'une hauteur de 1.40 m environ sur laquelle serait inscrit « LYCEE PIERRE COTON »

Ce « chef d'œuvre » serait positionné en haut de la butte surplombant l'arrêt bus du Lycée.

Il reste à définir le choix des couleurs des éléments béton constituant cette œuvre.

Le conseil municipal accepte cette proposition, les membres de la commission Lycée/école prennent contact avec le professeur des CAP maçonnerie afin de définir le choix des couleurs, le débroussaillage du chemin longeant le mur d'enceinte du Lycée est à la charge de la commune pour faciliter la mise en place du « Chef d'œuvre ».

Analyse budgétaire : M. Xavier Reynard fait une analyse budgétaire de la comptabilité M49 – Budget assainissement à l'appui du journal comptable, concernant les dépenses et les recettes dans la section investissement. Il constate à ce jour qu'aucune dépense n'a affecté le budget assainissement, attendu que les travaux n'ont débuté que mi-septembre. Même analyse concernant le budget communal (M14) travaux Aménagement Global du Bourg voirie et eau potable. Afin d'anticiper les dépenses à venir des deux budgets, M. le Maire contractera deux emprunts distincts auprès du Crédit Agricole de la Loire.

M. Michel Bussery informe le Conseil Municipal de deux équipements pour l'école :

- achat de deux tablettes numériques à usage pédagogique ;
- changement des porte-manteaux.

M. Jean Botheron annonce que le véhicule communal a été présenté au contrôle technique le 01/10/2019.

Le résultat stipule un avis défavorable pour défaillances majeures.

La limite de validité de ce contrôle se termine le 30/11/2019. Avant cette date le véhicule doit être présenté en état de marche sinon il sera mis hors service.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au Lundi 25 novembre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23 h 15

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du 16 octobre 2019 à 19 h**

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G.Nicolas, J.P.Bernard, J.Padet

Absent : E.Zgainski

Secrétaire de séance : J. Botheron

Date de la convocation : le 11 octobre 2019

Conseil Municipal du 07 octobre 2019

Approbation du compte-rendu : **10 voix POUR**

Conseil Municipal du 16 octobre 2019

Approbation de l'ordre du jour : **10 voix POUR**

Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement du Cœur de Bourg

M. le Maire présente le responsable du cabinet OXYRIA missionné par la commune pour la maîtrise d'œuvre de l'opération Aménagement du Cœur de Bourg, qui présente les résultats de l'analyse de l'appel d'offres.

Les entreprises ont eu à répondre en respectant deux critères de sélection :

-prix des prestations sur 60 points

-valeur technique sur 40 points (moyens de l'entreprise 20 pts, procédés d'exécution 10 pts, délais et phasage 10 pts)

L'estimation des travaux par le cabinet OXYRIA (maître d'œuvre) s'élève à 51 6132,92 € HT

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : TPCF, EUROVIA, EIFFAGE Routes

L'entreprise EIFFAGE Routes ayant fait une offre de 464 318,10 € HT et obtenu une note finale de 84 points /100 est classée en position 1

L'entreprise EUROVIA ayant fait une offre de 464 509 € HT et obtenu une note finale de 81,95 points /100 est classée en position 2

L'entreprise TPCF ayant fait une offre de 521 902,75 € HT et obtenu une note finale de 77,49 points /100 est classée en position 3

M. le Maire propose au C.M.

- D'approuver le choix de l'entreprise EIFFAGE Routes classée en position 1

Après débat, le Conseil Municipal **par 10 voix POUR :**

APPROUVE le choix de l'entreprise EIFFAGE Routes pour la réalisation de ces travaux

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

APPROBATION de l'avenant N°1 du cabinet OXYRIA marché public-travaux Assainissement

La loi MOP régissant les relations entre la Maîtrise d'Ouvrage Publique et la Maîtrise d'Œuvre Privée précise qu'à la fin de la phase avant-projet, la rémunération du maître d'œuvre est arrêtée définitivement en fonction de l'enveloppe définie.

-Enveloppe travaux initiale : 250 000 € HT - Rémunération maître d'œuvre : 18 940 € HT

-Enveloppe travaux redéfinie : 410 000€ HT - Rémunération maître d'œuvre : 30 165,60 €HT

Montant de l'avenant N° 1 au marché assainissement : 11 225,60 € HT

M. le Maire propose au C.M.

- D'approuver le montant de l'avenant N° 1 en application des directives de la loi MOP

Après débat, le Conseil Municipal **par 10 voix POUR :**

APPROUVE le montant de l'avenant N°1 s'élevant à 11 225,60 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

APPROBATION de l'avenant N°1 du cabinet OXYRIA marché public-travaux de Voirie

La loi MOP régissant les relations entre la Maîtrise d'Ouvrage Publique et la Maîtrise d'Œuvre Privée précise

qu'à la fin de la phase avant-projet, la rémunération du maître d'œuvre est arrêtée définitivement en fonction de l'enveloppe définie.

- Enveloppe travaux initiale : 350 000 € HT - Rémunération maître d'œuvre : 24 750 € HT
- Enveloppe travaux redéfinie : 480 000 € HT - Rémunération maître d'œuvre : 33 942.86 € HT

Montant de l'avenant N° 1 au marché voirie : 9 192.86 € HT

M. le Maire propose au C.M.

- D'approuver le montant de l'avenant N° 1 en application des directives de la loi MOP

Après débat, le Conseil Municipal **par 10 voix POUR** :

APPROUVE le montant de l'avenant N°1 s'élevant à 9 192.86 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au Lundi 25 novembre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de Séance
Jean BOTHERON

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE

LUNDI 25 NOVEMBRE 2019 A 20h 00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. NICOLAS, M. BUSSERY, R. TISSOT, JP. BERNARD, J. PADET, G. PLANCHE
Absent : E. ZGAINSKI

• Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Xavier REYNARD est désigné secrétaire de séance.

• Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2019

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 novembre 2019

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• Convention d'occupation des locaux Lycée Pierre Coton (Hébergement à l'internat et repas)

Monsieur le Maire demande d'approuver la Convention d'occupation des locaux entre le Lycée Pierre Coton, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de NERONDE et l'école primaire allemande de FRANZ MEHRING de LEIPZIG en vue de l'hébergement des élèves allemands et repas au lycée professionnel Pierre Coton de NERONDE pour la période du lundi 22 juin au vendredi 26 juin 2020.

[Effectif : 35 élèves de l'école primaire allemande, 4 accompagnateurs et 2 chauffeurs de bus].

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Convention d'occupation des locaux du LEP Pierre Coton.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

•Convention groupement achat énergie

La commune de Néronde est adhérente au groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel. Elle doit approuver la nouvelle convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SIEL-TE Loire qui vient d'être élargie à toutes les énergies (bois-granulés...) afin de créer un document unique, ce qui permettra au SIEL-TE Loire de gérer nos différents contrats au fur et à mesure de l'intégration d'une nouvelle énergie dans le groupement.

Actuellement une étude est en cours pour lancer un groupement de fourniture de Propane.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Convention groupement achat énergie.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

•Demande de subvention « Amendes de police »

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à déposer avant le 31 décembre 2019 une demande de subvention « Amendes de police » pour la création d'un nouveau parking.

La demande de subvention ne sera éligible qu'à la condition que ledit projet soit retenu par le conseil départemental.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention « Amendes de police ».

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

•Subvention Sou des Ecoles pour diagnostic salle de l'Amicale.

Mr le Maire demande d'accorder au Sou des écoles une subvention de 475 € correspondant aux diagnostics immobiliers de la salle de l'Amicale Laïque. Prestations réalisées par la société habitat Consul: DTA, DPE, Ernmt/Esrts.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention du Sou des Ecoles.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

•Actualisation des prestations travaux annexes et fauchage et déneigement. (Délibération)

Pour mémoire : Convention conclue pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2019, tarif horaire négocié chaque année avant la période hivernale.

Actualisation des prestations : Conventions de déneigement-taillage –travaux annexes

- Convention de déneigement : tarif horaire 2020 : 48,5 € HT/h
- Convention de taillage : tarif horaire 2020 : 50 € HT/h
- Convention de travaux annexes : tarif horaire 2020 : 45€ HT/h => (pelleteuse + chauffeur),
41€ HT/h => (tracteur + chauffeur)
44€ HT/h => (tracteur + chauffeur + chargeur)
48€ HT/h => (tracteur + chauffeur + benne)

A noter qu'il n'y a pas d'augmentation tarifaire par rapport à l'année 2019 (tarif inchangé)

Monsieur Robert TISSOT quitte la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Décision du Conseil Municipal : Majorité

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
----------	------------	----------------	-----------

•Choix de l'éclairage façade Mairie.

M. Pierre MOREL présente 4 variantes de la mise en valeur de la façade principale de la Mairie.

1^{ère} variante : Remplacement de 2 bornes lumineuses existantes par 2 grandes bornes découpées pour un montant de 2 810 € (Participation part communale).

2^{ème} variante : Remplacement des 2 bornes par 2 projecteurs pour éclairer la façade.

3^{ème} variante : Pose de projecteurs encastrés de sol pour « lécher » les façades de la mairie. [Solution chère et techniquement difficile].

4^{ème} variante : Pose de 4 réglettes sur le haut de la façade qui « lécheraient » le mur du haut vers le bas pour un montant de 5000 € (participation part communale).

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix de l'éclairage façade Mairie.

Le Conseil Municipal approuve la 1ere variante pour un montant de 2 810 €

Décision du Conseil Municipal : Majorité

POUR : 7	CONTRE : 2	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

•Etude de proposition de règlement des salles communales.

Mmes Geneviève NICOLAS et Jocelyne PADET présentent le projet de règlement des salles communales (Salle Henri IV - Salle d'animation rurale).

Quelques modifications devant être apportées, le règlement des salles communales fera l'objet d'une deuxième lecture lors du prochain Conseil Municipal.

•Chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel communal.

Le Conseil Municipal approuve les chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel communal.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

•Proposition honoraire d'architecte pour réhabilitation de bâtiments.

Mr le Maire demande d'approuver la proposition d'honoraires de Mme Hélène PASCAL - Architecte DPLG - pour une demande de permis de construire pour la réhabilitation de vieux bâtiments « Placette du cuvage ». Le montant des prestations s'élève à la somme de 1700 € H.T

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition des honoraires d'architecte pour la réhabilitation de ce bâtiment.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

•Programme voirie 2020

Demande de subvention au conseil départemental - dépôt des dossiers avant le 31 décembre 2019.

Concerne : Le chemin des Creux (réfection de plusieurs tronçons)
Chemin du Plan d'eau (de la RD1 à l'entrée du plan d'eau)
Chemin du Lavoir (depuis la RD1 jusqu'au lavoir)
Parking des Œufs (réfection revêtement)

En attente des devis : *Société EIFFAGE*

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

•Rapport du commissaire enquêteur « Chemin rural – La Chapelle »

Monsieur le Maire informe que le rapport de l'enquête publique concernant le projet de déplacement d'un chemin rural lieu-dit « La Chapelle » a été publié et doit être acté par le Conseil Municipal. Tous les membres du Conseil déclarent qu'ils ont bien pris connaissance de ce rapport.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables à la Mairie de Néronde ainsi que sur le site internet de la commune (<https://www.neronde.fr>)

•Délibération pour décisions modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise M. le Maire à prendre toutes décisions modificatives concernant le budget communal (M14), ainsi que le budget assainissement (M49), tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement (dépenses/recettes) quels que soient les chapitres relatifs à l'exercice 2019.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la délibération pour décisions modificatives

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Questions diverses :

Geneviève Planche :

La commission adressage a dû procéder à deux ou trois ajustements suite à des demandes des habitants, ajouts de numéros ou modification de dénomination. L'employé communal étant en arrêt maladie la commune fera appel à un prestataire pour effectuer la pose des plaques.

La commission communication a organisé une réunion avec les présidents d'associations afin qu'ils communiquent les dates des manifestations pour le calendrier 2020.

Michel Busserly :

Comme chaque année, la commune participe au concours de fleurissement organisé par l'association « Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin. »

Néronde a obtenu la 5^e place sur 7 dans la catégorie des communes de moins de 600 habitants.

Chez les particuliers, habitué des distinctions, Gilbert Dauphin a reçu le 2^e prix dans la catégorie « Jardins fleuris et potagers ». Autre primé, Joël Delorme a été classé 6^e dans la catégorie « Décor sur la voie publique ».

Bravo aux lauréats et merci aux Nérondois qui participent à l'embellissement du village en fleurissant leurs maisons. A noter que 18 communes ont participé au concours cette année.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 20 janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 22H 30.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Liste électorale

Afin de pouvoir voter à Néronde pour les élections municipales, vous devez vous inscrire sur la liste électorale en mairie avant le 7 Février 2020.

Ordures ménagères

Vous êtes nouvel habitant, vous devez demander un bac poubelle au bureau de la Communauté de communes de Forez Est ZA de Bois Vert 1 Pôle Tertiaire 42110 Épercieux-Saint-Paul (juste après la déchetterie de Balbigny) Tél : 04 77 27 61 81

Rappel

Les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse et ramasser leur déjections, des sacs « toutounettes » sont à disposition à la mairie.

Le Comité des Fêtes a été dissout lors d'une réunion qui a eu lieu début novembre.

Tous les documents sont en mairie.

Nous souhaitons vivement que cette association ne soit qu'en sommeil et que des personnes soient intéressées pour organiser à nouveaux des animations au village.

ARTICLE POUR LES PREMIÈRES COMMUNES VISITÉES EN 2020.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez Est a décidé de transférer sa compétence Assainissement Non Collectif au SPANC du Sima Coise, basé à St-Galmier à compter du 1^{er} janvier 2020.

A partir de cette date, ce sera donc le SPANC du Sima Coise qui assurera toutes les missions obligatoires sur notre territoire : contrôles de bon fonctionnement, diagnostics pré-vente, contrôles pour conception, contrôles pour réalisation...mais également les conseils et les informations auprès des usagers.

Sur notre commune, la dernière campagne de contrôles réglementaires de fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes date de plus de six ans, ainsi, conformément au règlement de service en vigueur à cette date, une nouvelle campagne est programmée pour 2020.

Par conséquent, les usagers de la commune disposant d'une installation d'assainissement non collectif (ANC) seront contactés par le SIMA Coise pour une visite de contrôle dans le courant de l'année 2020. Dans la période de contrôle envisagée, ils seront sollicités par courrier pour fixer la date de la visite.

Ce contrôle donnera lieu à un rapport sur l'état de votre installation (conforme, travaux souhaités, travaux obligatoires...) et au paiement d'une redevance de 134 € une fois le service fait.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le SPANC du Sima Coise au 04 77 94 49 61.

TYPE DE PRESTATION	TARIFS 2020 (en € TTC)
Contrôle bon fonctionnement	134 €
Diagnostic vente	150 €
Diagnostic vente urgent	190 €
Contrôle conception	100 €
Contrôle réalisation	150 €

Départ de JEAN PIERRE STETTLER

Jean-Pierre est entré au service voirie-entretien de la commune le 10 septembre 2012.
Son contrat a pris fin le 31 décembre 2019.

Nous le remercions pour le bon travail effectué durant ces années et lui souhaitons la poursuite d'une longue et belle vie à Néronde.



Chaque année la Communauté de Communes de Forez Est récompense les entreprises qui favorisent le développement économique local.

Caty a reçu le trophée pour son commerce.
« Au Panier de CATY »

Son épicerie propose : produits régionaux, fruits et légumes, plats préparés, dépôt de pain, point poste et livraison.

Bravo et félicitations pour son accueil et son dynamisme !

Concours de fleurissement organisé par l'association « Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin. »

Néronde a obtenu la 5ème place sur 7 (communes de moins de 600 habitants).
Gilbert Dauphin a reçu le 2ème prix (« Jardins fleuris et potagers »).
Joël Delorme a été classé 6ème (« Décor sur la voie publique »).
Bravo aux lauréats et merci aux Nérondois qui participent à l'embellissement du village en fleurissant leurs maisons.



MANIFESTATIONS DU 4^{ème} TRIMESTRE 2019



Cette année la sortie au restaurant du Club du Bon Temps a eu lieu au Chêne à Violay. Très belle journée !

Le lycée Pierre Coton a reçu le titre d'école ambassadrice du Parlement Européen, en présence de Mme Sylvie Guillaume, députée européenne. Onze jeunes ambassadeurs incarnent cette nouvelle dimension internationale que prend notre établissement.



Bravo à tous ces super chasseurs qui ont trouvé le trésor et merci aux nombreux participants pour ce bel après midi de jeu organisé par l'Amicale Laïque



Cette année la vente de l'association de « Fil en Cannelle » était au profit des enfants handicapés.

Toujours de superbes réalisations confectionnées lors de la rencontre des couturières les lundis soirs à la salle de l'ancienne cure.



Changement d'organisation pour les Classes en 9 en raison des travaux de la Salle Henri IV, la Fête s'est déroulée en décembre à la salle de la cure. Malgré la pluie, parents et amis sont venus partager le verre de l'amitié. Après le banquet les grands et les petits ont fait des jeux ; les festivités se sont terminées tard dans la nuit.

Le Sou des Ecoles a organisé la fête des Lumières le 7 décembre le père Noël était invité bien sûr, il est arrivé accompagné d'un très gentil poney, il a distribué des papillottes et a promis des cadeaux pour Noël à tous les enfants très sages.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 1^{er} TRIMESTRE 2020

Dimanche 12 Janvier	11 H	Vœux du maire	
Dimanche 12 Janvier	16 H	ADN	Galette des rois
Dimanche 19 Janvier	10 H	Société de Boules	Assemblée Générale
Vendredi 24 Janvier	17 H 30	Amicale Laïque	Assemblée Générale
Samedi 1er Février	17 H	Les Pas Coton	Assemblée Générale
Samedi 8 Février	20 H 30	ADN	Concert de Jazz à Ste Agathe en D.
Samedi 15 Février	14 H	Société de Boules	Concours de belote sur invitation
Vendredi 21 Février	17 H 30	Amicale Laïque	Carnaval
Dimanche 23 février	10 H	Société de Pêche	Assemblée Générale
Samedi 7 Mars		Les Pas Coton	J'aime la Loire propre
Dimanche 15 Mars		Elections municipales	
Dimanche 22 Mars		Elections municipales	
Samedi 28 Mars	14 H	Société de Boules	Challenge R.laugerette

Bonne année



Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur
NERONDE.COM

la commission culture en serait ravie
contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication :
Commission « Culture et Communication »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique